

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

12 février 2020 à 18 heures à Lans-en-Vercors

Le douze février deux mille vingt, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le quatre février deux mille vingt par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35
Présents : **10** (mini
10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47
Présentes : 10
Pouvoirs : 16
Total : **26** (mini 25)

Délégués présents :

ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans
ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière
BAUDRIER Yves, Délégué de Saint-Agnan-en-Vercors
FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors
KRAEMER Michael, Délégué de la CC du Massif du Vercors
MONIN Yves, Délégué de Seyssinet
PEYRETOU Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas
VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc
VAUSSENAT Bertrand, Délégué de la Chapelle-en-Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

BLANC Didier-Claude, Conseil Régional
BRISELET Jean, Délégué de Saint Marcellin
DURANTON Robert, Conseil Départemental de l'Isère
GIMELLE Dominique, Délégué de Saint-Nazaire-en-Royans
MICHELON Carole, Déléguée de Romans-sur-Isère
MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme
PFANNER Virginie, Conseil Régional
TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves

Délégués excusés :

GAGNIER Gérard, Délégué de Beaufort-sur-Gervanne
GUILLAUME Claude, Délégué de Die
HELMER Nathalie, Conseil Départemental de la Drôme
MARITON Hervé, Délégué de Crest
YALOPOULOS Dominique, Déléguée de Laval d'Aix

Participaient également à la réunion :

BRUNETTO Marielle, Trésorière GTV
SENTIS Henri-Jacques, Délégué de Choranche
PUTOT Olivier, Directeur du Parc
VERON François, Conseil Scientifique

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 22 janvier 2020.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 12 février 2020**

Plan loup : sensibilisation et formation du grand public et des professionnels du tourisme

Le bureau syndical a validé en septembre 2018 un « plan d'actions Vercors : loup & territoire », dont l'objectif est de proposer des actions spécifiques au massif, notamment de la sensibilisation et de la formation auprès des habitants, professionnels du tourisme et scolaires (cycle 3).

La construction d'un plan de formation du grand public et des professionnels du tourisme est inscrite dans l'axe stratégique 1 du plan loup Vercors. Il permettra de s'appuyer sur un réseau de professionnels formés et en capacité de transmettre des informations et connaissances cohérentes à l'échelle du territoire à leurs publics. Les membres référents des groupes d'acteurs seront mobilisés pour la mise en place de ce plan de formation/sensibilisation.

Objectifs attendus

Les objectifs portés par le Parc du Vercors auprès des publics pré-cités, dans son engagement au sein de ce plan de sensibilisation/formation sont les suivants :

- mieux faire connaître les métiers d'éleveur et de berger et la réalité du pastoralisme sur le territoire du Parc,
- mieux faire connaître l'animal loup et ce qu'on en sait sur le Vercors,
- sensibiliser sur les inter-actions pastoralisme et tourisme,
- créer un réseau d'ambassadeurs qui aura acquis une connaissance territoriale de la problématique loup, en capacité de la transmettre de la manière la plus claire et juste possible.

Description

Le plan de formation/sensibilisation proposé entend suivre un cycle d'approfondissement des connaissances en prenant le parti de cibler toutes les composantes liées à la présence du loup. Il sera engageant et permettra aux participants de monter en compétences et d'avoir une vision globale à l'échelle du territoire. Les participants seront à même ensuite d'intervenir sur différents accompagnements pédagogiques à partir de 2021 (projet scolaire ou sorties grand public), il deviendront ainsi des « ambassadeurs » du plan loup Vercors. Cette action sera mise en œuvre suivant deux tranches de financement.

Ce plan de sensibilisation/formation fait référence aux actions du plan loup Vercors suivantes :

- C1 : Formation/Information - formation pour les acteurs directement concernés /
- C2 : Sensibiliser les scolaires et le grand public
- C3 : Information des randonneurs via des maraudages d'un groupe de randonneurs ambassadeurs du milieu montagnard avec des propos nuancés
- F1 : Formation dédiée aux acteurs du tourisme

- G1 : Sensibiliser le grand public pour dédramatiser la présence du loup à proximité des habitations

Plan de financement 2020 :

Dépenses Tranche 1 - 2020		Recettes	
Plan de formation/Sensibilisation	10 600 €	Subvention État (80%)	10 600 €
Coordination du projet	2 650 €	Autofinancement (20%)	2 650 €
Montant total	13 250 €	Montant total	13 250 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement du projet « Plan de formation/sensibilisation » dans le cadre du Plan loup Vercors pour la tranche 1.
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires et à signer tous les documents et pièces nécessaires.
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 12 février 2020

Plan de financement pour les travaux de rénovation du Piroulet

Aujourd'hui le projet de rénovation du centre de vacances porté de concert par le Parc du Vercors et le nouveau conseil d'administration de l'ALAVV est prêt à être réalisé. Le permis de construire concernant ces travaux de rénovation a été déposé le 12 décembre 2019 auprès de la Commune de Vassieux, et le délai d'instruction de la demande de permis est de 5 mois.

Le cabinet Optima a remis les documents des phases APD et PRO (avant-projet détaillé et études de projet).

Le coût prévisionnel définitif des travaux se monte à 2,627 millions d'euros HT. Le montant global des travaux prévus est de 3,320 millions d'euros HT avec un emprunt de 2,8 millions d'euros contracté auprès de 3 établissements bancaires.

Par ailleurs, la Région et l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) participeront au financement du projet. D'autres financements pourraient s'ajouter à ces aides.

- Le financement de la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** est lié aux aides prévues en faveur des hébergements collectifs.

- * En effet la Région voit le maintien de la fréquentation des centres de vacances destinés à accueillir des groupes d'enfants, de jeunes et/ou de scolaires comme un enjeu majeur pour les territoires de montagne et souhaite soutenir les communes dans leur volonté de les réhabiliter pour les adapter aux nouvelles attentes des publics (taux d'intervention : 30 % du coût des travaux, plafonnés à 250 000 €).

- * En sus les centres accueillant des classes de neige peuvent bénéficier d'un bonus permettant de prendre en compte la spécificité de leurs activités (bonus maximum de 150 000 €).

- L'ANCV (**Association nationale pour les Chèques-Vacances**) prévoit, via son programme d'aide aux équipements touristiques à vocation sociale, de soutenir les propriétaires d'hébergements touristiques exerçant une mission à caractère social dans leur réhabilitation (taux d'intervention : 15 % du coût des travaux, plafonnés à 120 000 €).

Plan de financement 2020 :

Dépenses exprimées en HT		Recettes	
Préparation/Diagnostics	9 000 €	Emprunt Banque populaire	930 000 €
Maîtrise d'oeuvre/contrôles	380 560 €	Emprunt Banque Postale	870 000 €
Travaux	2 705 040 €	Emprunt Crédit agricole	1 000 000 €
Provisions/aléas	132 500 €	Région AuRA – aide à l'hébergement collectif	250 000 €
Assistance - étude projets banques	55 400 €	Région AuRA - bonus neige	150 000 €
Assurance dommage ouvrage	37 500 €	ANCV	120 000 €
Montant total	3 320 000 €	Montant total	3 320 000 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement du projet de réhabilitation du centre de vacances Le Piroulet,
- d'**APPROUVER** les phases APD et PRO ainsi que le coût provisionnel définitif des travaux d'un montant de 2,627 millions d'euros HT,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 12 février 2020

Emprunt auprès de la Banque postale pour les travaux de rénovation du centre de vacances Le Piroulet

Dans le cadre du projet de rénovation du centre de vacances, le montant global des travaux prévus est de 3,320 millions avec un emprunt de 2,8 millions contracté auprès de 3 établissements bancaires.

Les conditions générales du contrat de prêt de la Banque Postale sont les suivantes :

Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	870 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt	21 ans
Objet du contrat de prêt	Financement des travaux du Piroulet

1/ Phase de mobilisation :

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

Durée	11 mois, soit du 06/03/2020 au 05/03/2021
Versement des fonds	à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à Taux Fixe.
Montant minimum de versement	15 000,00 EUR
Taux d'intérêt annuel	index EONIA post-fixé assorti d'une marge de +1,35 %
Base de calcul des intérêts	Nb exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'intérêts	périodicité mensuelle

2/ Tranche obligatoire à taux fixe du 05/03/2021 au 01/04/2041 :

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 05/03/2021 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

Montant	870 000,00 EUR
Durée d'amortissement	20 ans et 1 mois
Taux d'intérêt annuel	taux fixe de 1,62 %
Base de calcul des intérêts	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	périodicité annuelle
Mode d'amortissement	échéances constantes
Remboursement anticipé	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commissions :

Commission d'engagement	0,10 % du montant du contrat de prêt
Commission de non-utilisation	Pourcentage : 0,10 %

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** les conditions du contrat de prêt de La Banque Postale mentionnées ci-dessus pour un montant de 870 000,00 euros
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 12 février 2020

Emprunt auprès de la Banque Populaire pour les travaux de rénovation du
 Piroulet

Dans le cadre du projet de rénovation du centre de vacances, le montant global des travaux prévus est de 3,320 millions avec un emprunt de 2,8 millions contracté auprès de 3 établissements bancaires.

Les conditions générales du contrat de prêt de la Banque Populaire sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt	930 000,00 EUR
Durée maximale du contrat de prêt	240 mois
Objet du contrat de prêt	Aménagement du village de vacances du Piroulet
Taux nominal annuel maximal	0,85 %
Conditions	Différé d'amortissement de 24 mois en capital
Garanties	Hypothèque de premier rang sur le bâtiment « Le Piroulet » en pari passu avec le CRCA

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** les conditions du contrat de prêt de La Banque Populaire mentionnées ci-dessus pour un montant de 930 000,00 euros
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 12 février 2020**

Emprunt auprès du Crédit Agricole pour les travaux de rénovation du
Piroulet

Dans le cadre du projet de rénovation du centre de vacances, le montant global des travaux prévus est de 3,320 millions avec un emprunt de 2,8 millions contracté auprès de 3 établissements bancaires.

Les conditions générales du contrat de prêt du Crédit Agricole sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt	1 000 000,00 EUR
Prêt à taux fixe	Échéances annuelles constantes réduites
Durée du contrat de prêt	20 ans
Objet du contrat de prêt	Aménagement du village de vacances du Piroulet
Taux nominal annuel maximal	1,1622 %
Montant de l'échéance	56 324,49 EUR
Montant total des intérêts	126 489,75 EUR
Versement des fonds	30/03/2020
Date de la 1ère échéance	5/01/2021
Frais de dossier	2 000 EUR

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** les conditions du contrat de prêt du Crédit agricole mentionnées ci-dessus pour un montant de 1 000 000,00 euros
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 12 février 2020

- 2020.B 09 Plan loup : sensibilisation et formation du grand public et des professionnels du tourisme
- 2020.B 10 Plan de financement pour les travaux de rénovation du Piroulet
- 2020.B 11 Emprunt auprès de la Banque postale pour les travaux de rénovation du centre de vacances Le Piroulet
- 2020.B 12 Emprunt auprès de la Banque Populaire pour les travaux de rénovation du Piroulet
- 2020.B 13 Emprunt auprès du Crédit Agricole pour les travaux de rénovation du Piroulet

Fait et délibéré le 12 février 2020 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 12 février 2020.

Le Président,

Jacques ADENOT.